

REGLEMENT DU JEU « LA RENTREE EN FOLIE »

Article 1. Société(s) Organisatrice(s).

La Société MATTEL® FRANCE dont le capital social s'élève à 7.556.550€, dont le siège social se situe 3 Allée des Fleurs, Parc de la Cerisaie, 94260, Fresnes inscrite au registre des commerces et des Sociétés de Créteil sous le numéro B 692 039 688, ci-après dénommée Société Organisatrice, organise un jeu avec obligations d'achat intitulé « LA RENTREE EN FOLIE » du 29 Août 2022 09h00 au 30 septembre 2022 23h59.

L'adresse du siège social de la Société Organisatrice est la seule adresse qui sera utilisée pour les besoins du présent jeu.

Article 2. Les Participants.

Le présent jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine, Corse et DROM-COM zone euro (Guadeloupe, Guyane française, Martinique, Mayotte, La Réunion, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy et Saint-Martin).

La participation est limitée à une seule participation par preuve d'achat conforme pendant toute la durée du jeu (même nom et/ou même adresse).

Une preuve d'achat (ticket de caisse) ne pourra être déclarée qu'une seule fois (même enseigne, même date, même heure, même minute). Il est interdit à un participant de déclarer plusieurs fois un même achat ; et/ou, à plusieurs participants de déclarer le même achat)

Ne peuvent participer au présent jeu : les salariés de la Société Organisatrice, leurs conjoints, descendants et ascendants ; les prestataires ou salariés de prestataires ayant donné leur concours à la mise en œuvre du présent jeu ainsi que leurs conjoints, descendants et ascendants.

La participation à ce jeu implique une attitude loyale et implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et de ses éventuels avenants.

Toute manœuvre visant à contourner le présent règlement, à augmenter ses chances au détriment des autres participants, et de manière plus générale tout comportement frauduleux, entraînerait immédiatement et irrévocablement la suppression de la participation du contrevenant.

Chaque participant est tenu de participer en personne. Il est interdit à une même personne de participer via plusieurs identifiants différents ou plusieurs comptes Facebook, et d'utiliser un mode de participation automatisé.

La Société Organisatrice se réserve le droit de réclamer tout justificatif nécessaire à établir que le participant remplit bien les conditions imposées par le présent article. Tout participant qui refuserait de présenter les justificatifs demandés dans un délai de 8 jours à compter de la demande serait considéré renoncer à sa participation et donc, le cas échéant, à son lot ; sans qu'il puisse causer un grief à la Société Organisatrice.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'exclure de manière définitive du Jeu, tout Participant :

- ✓ Ayant indiqué une identité ou une adresse fausse ou l'identité ou l'adresse d'une autre personne,
- ✓ Ayant tenté de tricher, notamment en créant de fausses identités permettant de s'inscrire plusieurs fois,

✓ En modifiant un détail de leur adresse ou en utilisant des procédés déloyaux tels que logiciels, robots ou autre procédé permettant d'automatiser sa participation sans intervention physique, et plus généralement contrevenant à une ou plusieurs dispositions du présent règlement.

Article 3. Modalités de participation.

Pour participer, le joueur doit :

- Acheter simultanément pour un montant de 30,00 euros TTC minimum un ou plusieurs produits MATTEL (sur une sélection de produits des marques Barbie, Polly Pocket, Enchantimals & Spirit (=> liste des produits éligibles en Annexe 1) éligibles à l'opération dans les enseignes (points de vente) participantes à l'opération entre le 29/08/2022 et le 18/09/2022 inclus et conserver sa preuve d'achat.
- Se rendre sur le site <https://rentreeenfolie2022-mattel-offre-promotionnelle.fr/> entre le 29/08/2022 9h00 et le 30/09/2022 23h59 (et cliquer sur le bouton « je participe » pour accéder au formulaire
- Prendre connaissance du présent règlement de jeu.
- Compléter le formulaire d'inscription en renseignant tous les champs demandés à savoir :
Champs obligatoires => Civilité, Nom, Prénom, Email, Adresse complète, Téléchargement de la preuve d'achat
Champs non obligatoires => Composition du foyer, Comportement d'achat.
L'ensemble des informations communiquées dans ce formulaire doivent être valides.
- Télécharger sa preuve d'achat, ticket de caisse ou facture drive, sur le site et de suivre la procédure d'inscription indiquée. Attention les preuves d'achat doivent être téléchargées en entier et les éléments suivants doivent obligatoirement y figurer: Le nom de l'enseigne, La date d'achat, Le(s) produit(s) acheté(s) entourés, Le montant global du ticket de caisse ou de la facture (La photo doit être au format jpeg ou png ou pdf et de taille maximale de 5Mo) ;
Les documents originaux ou copiés adressés à la société Organisatrice ne pourront être restitués
- En cliquant sur valider, il va lancer le jeu de hasard (instant gagnant – interrogation de la base des « instants gagnants ») Le participant va jouer à une mécanique d'instant gagnant. Le résultat est immédiat : l'écran indique immédiatement le gain du joueur

Le gain du joueur sera définitivement attribué seulement après vérification de la conformité de sa preuve d'achat.

Il recevra alors un email à l'adresse indiquée lors de sa participation, l'informant de son gain et des modalités pour en bénéficier dans un délai d'environ 6 semaines.

Toute demande illisible, incomplète, falsifiée, ne répondant pas aux conditions de l'offre ou enregistrée sur le site de participation à l'opération en dehors des dates de l'opération, sera considérée comme nulle et ne sera pas traitée.

Si la preuve d'achat n'est pas conforme, ou que les conditions de participation ne sont pas remplies par le participant, la dotation sera refusée puis remise en jeu.

Le participant est réputé être informé des risques et dangers d'internet. La Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas de problème de connexion, perte de données, piratage, virus informatique, plantage....et tout autre désagrément lié à l'utilisation d'internet.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité au cas où les coordonnées qui lui auront été fournies par le participant se révèlent erronées ou incorrectes.

La Société garde la possibilité, à tout moment, de prolonger la durée du jeu, d'en reporter la date du tirage au sort, d'en modifier les conditions sans que les participants ne puissent engager sa responsabilité de ce fait ; sous réserve d'en informer les participants par tout moyen approprié.

En cas d'évènement indépendant de sa volonté, en cas de force majeure, de fraude ou tricherie, d'évènement grave, imprévu ou impérieux, la Société Organisatrice se réserve la possibilité d'écourter ou de supprimer tout ou partie de la présente opération sans que les participants ne puissent engager sa responsabilité de ce fait.

Article 4. Les dotations

Sont mis en jeu en instant gagnant :

- 1 séjour pour 4 personnes à Center Parcs© (ou équivalent en DROM COM) d'une valeur unitaire de 2500€ TTC (Détail des conditions Annexe 2 - (Prix constatés en date du présent règlement)). Les dépenses personnelles et frais de déplacement pour se rendre ou se déplacer sur le lieu de séjour restent à la charge du gagnant. Le gagnant devra utiliser son lot avant le 30/09/2023 inclus.
- 3 Maisons de Rêve de Barbie d'une valeur unitaire de 269,99€ TTC, prix recommandé et donné à titre purement indicatif, nos distributeurs étant libres de fixer les prix de revente de nos produits
- 10 Centres Equestres Spirit © d'une valeur unitaire de 89,99€ TTC, prix recommandé et donné à titre purement indicatif, nos distributeurs étant libres de fixer les prix de revente de nos produits
- 10 Maisons dans les Arbres Polly Pocket d'une valeur unitaire de 54,99€ TTC, prix recommandé et donné à titre purement indicatif, nos distributeurs étant libres de fixer les prix de revente de nos produits
- 10 Appartements Enchantimals d'une valeur unitaire de 49,99€ TTC, prix recommandé et donné à titre purement indicatif, nos distributeurs étant libres de fixer les prix de revente de nos produits
- Des Albums Barbie Panini© d'une valeur unitaire de 15€ TTC, prix recommandé et donné à titre purement indicatif, nos distributeurs étant libres de fixer les prix de revente de nos produits

Pour tous les joueurs ne déclenchant pas un instant gagnant :

- Des Activités ludiques et sportives valable pour 1 enfant d'une valeur unitaire de 12€, limité à 2 enfants maximum par passage en caisse sur le site d'activités.

Il est remis au participant un code à usage unique à valoir sur le site : la-rentree-en-folie-mattel.horizon-activites.fr qu'il pourra utiliser pour bénéficier d'une entrée enfant à valoir dans l'un des établissements partenaires de l'opération. Le gagnant aura jusqu'au 31/12/2022 inclus pour renseigner leur code sur le site et découvrir les activités. Ce code unique

est non-cessible, non échangeable, et ne donnera lieu à aucune compensation monétaire en échange.

Il est à utiliser sur le site <https://la-rentree-en-folie-mattel.horizon-activites.fr/>. Une fois le code renseigné, sélectionnez l'activité de votre choix et réservez-la en indiquant le nom et prénom de l'enfant bénéficiaire ainsi que votre adresse email. Vous recevrez instantanément un pass nominatif à remettre à l'établissement partenaire pour bénéficier d'une entrée enfant offerte à utiliser avant le 30/04/2023 inclus. Pour les activités dématérialisées, vous recevrez un code à activer sur le site du partenaire avant le 30/04/2023 inclus.

Attention, toute réservation est définitive, vous n'aurez pas la possibilité d'échanger votre activité ensuite. Les Pass et les codes pour les activités dématérialisées seront valables jusqu'au 30/04/2023 inclus.

Les lots seront attribués par la mécanique de l'instant gagnant. Ils ne sont ni remboursables, ni échangeables, ni cessibles, ni transmissibles. Le participant devra accepter son lot. Toutes les images ou illustrations des lots utilisées pour les besoins promotionnels de la présente opération, et ce quel que soit le support utilisé, sont présentées à titre d'illustrations et n'ont aucune valeur contractuelle.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas de perte, de dégradation ou de vol du lot durant la livraison.

La Société Organisatrice se décharge de toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation des lots. Toute participation non conforme, mal renseignée, illisible, incomplète ou erronée sera invalidée par la Société Organisatrice. Toute tentative de fraude, toute tricherie, toute tentative de contournement des présentes règles entraînera l'invalidation de la participation du contrevenant. Les dotations ne pourront être attribuées qu'à des participations valides.

Durant toute la durée de l'opération, la Société Organisatrice se réserve la possibilité de remplacer les lots proposés par d'autres lots de nature et valeur équivalente, notamment en cas de rupture de stock, de liquidation judiciaire du fournisseur, de mouvement social, de modification des conventions contractuelles passée avec le fournisseur, de défaillance du fournisseur, que défaut qualitatif des produits.....La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être recherchée de ce fait.

Article 5. Utilisation des données à des fins publicitaires ou/et commerciale

Le participant autorise, en cas de gain, la Société Organisatrice à utiliser ses nom, prénom, localité, photographie à des fins publicitaires et commerciales sur tout support de son choix. En retour, il ne pourra prétendre à aucune autre contrepartie que la remise de son lot.

Article 6. Consultation du règlement

Le présent règlement est déposé auprès de la SAS ACTANORD, huissiers de justice associés exerçant à LILLE (59000), au 105 quai des Chevillards, 59000 Lille.

Le règlement sera consultable et téléchargeable directement sur le jeu en ligne.

Une copie du règlement pourra être obtenue gratuitement sur demande écrite adressée par courrier à la Société Organisatrice (article 1).

La Société Organisatrice garde la possibilité de modifier ce règlement à tout moment à condition d'en informer les participants par le dépôt d'un avenant modificatif auprès de la SAS ACTANORD.

En cas de contradiction entre différentes versions du présent règlement, la version faisant foi sera celle qui aura été affichée sur le site internet de l'huissier de justice.

Article 7. Informatique et libertés

Dans le cadre de l'opération objet des présentes, la Société Organisatrice peut être amenée à collecter des informations à caractère personnel. Le participant dispose du bénéfice des articles 38 et suivants de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

En envoyant votre participation, vous consentez à ce que vos données personnelles transmises soient collectées et traitées par Sogec Gestion, pour le compte de MATTEL dans le cadre de la gestion de l'opération promotionnelle DZ51 uniquement. En cas de gain d'un Album Barbie Panini© vous consentez à ce que vos données personnelles transmises soient collectées et traitées par Sogec Gestion et par Panini© afin d'assurer la livraison de leurs lots.

Les données à caractère personnel sont amenées à être transmises à des sous-traitants et susceptibles d'être transférées hors U.E au Maroc ou à Madagascar. Afin d'être conforme au droit européen, le transfert de ces données est encadré par des clauses contractuelles, pour garantir un niveau de protection suffisant des données à caractère personnel.

Afin d'être conforme au Droit Européen, le transfert de ces données est encadré par des clauses contractuelles pour garantir un niveau suffisant des données à caractère personnel.

Pour rappel :

Article 38 de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978

Toute personne physique a le droit de s'opposer, pour des motifs légitimes, à ce que des données à caractère personnel la concernant fassent l'objet d'un traitement.

Elle a le droit de s'opposer, sans frais, à ce que les données la concernant soient utilisées à des fins de prospection, notamment commerciale, par le responsable actuel du traitement ou celui d'un traitement ultérieur.(....)

Article 40 de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978

Toute personne physique justifiant de son identité peut exiger du responsable d'un traitement que soient, selon les cas, rectifiées, complétées, mises à jour, verrouillées ou effacées les données à caractère personnel la concernant, qui sont inexactes, incomplètes, équivoques, périmées, ou dont la collecte, l'utilisation, la communication ou la conservation est interdite. (....)

Le participant pourra exercer ses droits d'accès, de rectification, de suppression ou d'opposition par courrier à l'adresse de la Société Organisatrice (article 1).

Conformément à la loi « Informatique et Liberté » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement (UE) 2016/679, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de portabilité, d'effacement, de limitation sur les données personnelles vous concernant ainsi que d'un droit de définir des directives post-mortem en cliquant sur le lien de notre déclaration de confidentialité : <https://www2.mattel.com/fr-fr/declaration-de-confidentialite>

Les données collectées dans le cadre du présent jeu étant absolument nécessaires au bon déroulement de ce dernier, toute demande de suppression des informations relatives à un candidat entraînera l'annulation automatique de sa participation.

Les données collectées dans le cadre de ce présent jeu (Civilité, Nom, Prénom, Email, Adresse complète, Composition du foyer, Comportement d'achat) sont nécessaires au bon suivi des dotations en cas de gain.

Dans le cas où le participant ne coche pas la case opt'in dans le formulaire, ses données seront supprimées maximum 12 mois après la fin de l'opération.

Les données obligatoires collectées dans le cadre du présent jeu étant absolument nécessaires au bon déroulement de ce dernier, toute demande de suppression des informations relatives à un candidat ne pourra être réalisée avant la date de fin de l'opération sans annuler sa participation au jeu.

ANNEXE 1 : Listes des produits éligibles

<https://d2tygfsszdug5i.cloudfront.net/client/pb62eek8k1/media/wbv3wd295v.pdf>

ANNEXE 2 : Détails de l'offre séjour

<https://d2tygfsszdug5i.cloudfront.net/client/pb62eek8k1/media/mbkw19e0bk.pdf>